

# Billets d'Afrique...

## ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Procès Simbikangwa

## La fin de l'impunité?



Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda, au premier jour du procès

Le 4 février dernier commençait à la cour d'assises du Tribunal de Grande Instance de Paris le procès de Pascal Simbikangwa, accusé de complicité de génocide pour des actes commis durant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Survie est partie civile dans ce procès, dont le verdict sera rendu le 14 mars. Lire p. 4-5

### **P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE**

#### **P.3 ÉDITO** Au cœur des ténèbres françafricaines

**P.4-5 PASCAL SIMBIKANGWA** Retour sur les trois premières semaines d'un procès historique en France  
Synthèse des témoignages et des enjeux des débats

**P.6-7 GABON** Marc Ona : « François Hollande dit que la Françafrrique c'est fini. Très bien, mais il faut matérialiser cela ! »

Animateur de la société civile gabonaise, secrétaire exécutif de l'ONG Brainforest, membre du mouvement Ça suffit comme ça, Marc Ona était en visite en France début 2014 à l'occasion d'une réunion du Comité de pilotage international de la coalition Publiez ce que vous payez, dont il fait partie.

### **P.8-9 CENTRAFRIQUE** Ni génocide, ni conflit religieux !

Le terme de génocide revient de façon récurrente, notamment dans la bouche des responsables politiques français, pour qualifier la crise actuelle en Centrafrique. De même, est généralement reprise l'idée d'un clivage religieux. Des raccourcis simplistes qui servent essentiellement à des fins de communication politicienne.

**P.9 COLONISER-EXTERMINER** Le rapport Brazza : plus d'un siècle d'impunité

**P.10 AFRIQUE DE L'OUEST** : Alerte à l'APE !

**P.11-12 À LIRE** Le sabre et la machette - Officiers français et génocide tutsi

Entretien, auteur d'un livre qui reconstitue le rôle joué par les officiers français dans le génocide tutsi à partir de leurs propres prises de parole publiques.

### Areva-Niger : suite, et toujours pas (Can)fin

Dans la revue *Projet* (janvier 2014), le ministre du développement Pascal Canfin déclarait : « *Attention cependant à ne pas réduire notre politique de développement aux montants d'aide ! Quand on consacre quelques dizaines de millions d'euros pour aider les pays du Sud à renégocier leurs contrats miniers ou pétroliers, le coût est faible pour la France, mais quand le dispositif permet, par exemple, de relever les royalties de 5 à 12 %, le gain pour le pays concerné se chiffre en centaines de millions d'euros.* » Ça tombe bien, relever ses royalties, c'est précisément la demande du gouvernement nigérien qui demande à Areva de se conformer à la nouvelle loi minière. De manière plus officielle encore, Canfin déclarait devant l'Assemblée nationale début février que les demandes du Niger étaient considérées comme « *légitimes* » par son gouvernement. Une position schizophrène, ou hypocrite : si l'on en croit Anne-Sophie Simpère, qui suit la renégociation des concessions minières d'Areva pour l'ONG Oxfam (*Mediasolidaire*, 24/02) « *le gouvernement français d'un côté dit que le Niger a raison de demander l'application de sa loi, mais de l'autre il ne veut pas se mêler d'une négociation qu'il qualifie d'une négociation entre une entreprise et le Niger, sauf que cette entreprise est détenue à plus de 86% par l'Etat français...* »

### Révélations tardives

A nouveau interrogé (*RFI* 01/02), sur l'attribution contestée du deuxième terminal à conteneur du port autonome d'Abidjan à Bolloré qui gère déjà le premier, le ministre ivoirien J.L. Billon confirme son hostilité à une situation qui s'apparente à un monopole. Ses protestations n'ayant eu aucun effet, il estime qu'elles sont arrivées trop tard, mais se veut pourtant rassurant : non seulement «

*il n'y aura pas d'abus de position dominante* », mais la deuxième concession sera différente de la première, laquelle contenait « *des clauses léonines inimaginables* ». Bolloré aurait-il profité de la guerre civile en 2004 pour les obtenir ? Inimaginable...

### Reconversion

L'ancien responsable Afrique de Libération puis du Monde, le journaliste très particulier Stephen Smith, aurait convaincu le patron d'Euronews, Michael Peters, de lancer une filiale consacrée au continent africain. Selon *Jeune Afrique économie* (11/02), Smith, comiquement présenté comme un « *pourfendeur de la Françafrique* », va « *sillonner l'Afrique à la recherche d'un partenaire financier pour boucler le budget (...). C'est finalement au Palais du peuple de Brazzaville que le journaliste (...) a trouvé le meilleur accueil. (...) Le Congo offre la stabilité politique nécessaire à ce type de projet* », justifie Michael Peters. C'est bien connu : quoi de plus stable qu'une bonne vieille dictature ? Pour de futurs travaux journalistiques que l'on imagine bien sûr menés en toute indépendance...

### Afrique auto-dominée

Après la Françafrique qui n'aurait jamais existé selon Pierre Péan, celle qui serait terminée selon Sarkozy, Hollande ou Canfin, la Chinafrique où la Chine ferait désormais la pluie et le beau temps sur le continent, voici l'Africa-France selon Antoine Glaser. L'ancien rédacteur en chef de la *Lettre du Continent* avait déjà pu développer sa fumeuse thèse de la colonisation inversée dans le film *La Françafrique* de Patrick Benquet, dont il était le conseiller historique. On pourrait croire que les guerres de la France en Côte d'Ivoire, au Mali ou en Centrafrique, fruits du lobbying des militaires français auprès de l'exécutif, auraient à elles seules enterré le concept. Mais Antoine Glaser est tenace

et publie un nouveau livre *Africa France : quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*. Selon son éditeur « *ce livre raconte comment l'Afrique a pris la main à Paris* ». A l'appui, Glaser tente de montrer que ce sont désormais les dirigeants africains, dotés de solides réseaux d'influence qui sont à la manœuvre. Pourtant, le même Glaser déclarait récemment « *dans les faits, il n'y a pas de nouvelle politique* » : « *la politique africaine de la France, c'est toujours celle des militaires français* ». En résumé, le franc CFA, les monopoles des entreprises françaises dans certains secteurs, les interventions militaires unilatérales, les envolées du rapport Védrine en faveur d'une conquête agressive des marchés africains, ce serait les militaires français (jusqu'ici ça se tient) ... eux-mêmes manipulés par les dirigeants africains. Ces derniers pourraient quand-même passer par des détours moins tortueux pour s'auto-dominer ou Glaser s'épargner cette gymnastique pour détourner l'attention de l'impérialisme français en Afrique.

### Compagnie des mines de France (et d'Afrique)

Le gouvernement s'apprête à créer une « *Compagnie nationale des mines de France* » (CMF), en la dotant d'un budget de 200 à 400 millions d'euros : une petite société, pour l'industrie minière, mais qui est destinée à l'exploration plutôt qu'à la production, pour laquelle une association sous forme de joint-venture avec de grosses compagnies restera possible. Une exploration qui, selon le ministre Arnaud Montebourg, concernera « *aussi le sous-sol d'autres pays. Les pays d'Afrique francophone, notamment, aimeraient travailler avec nous plutôt que d'avoir affaire à des multinationales étrangères* » (*Le Parisien*, 21/02). Message transmis au Nigériens, qui aimeraient sans doute travailler avec une boîte qui paie ses impôts plutôt qu'avec « *nous* »...



## Problème de définition

Pascal Canfin veut y croire, ou en tout cas nous y faire croire : sa loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale, en pleine navette parlementaire, va signer la fin de la Françafrique, « *cette fois-ci c'est vrai* ». Au journaliste qui lui demande pourquoi, il explique que c'est « *la première loi de toute l'histoire de la République sur ce sujet. Pourquoi, parce que justement jusqu'à présent, il y a pu avoir des déclarations d'intention, mais il y avait toujours un frein, il y avait toujours un Claude Guéant à l'Élysée qui pouvait distribuer des budgets d'aide au développement en toute opacité, sans en être redevable auprès de quiconque* » (France Inter, 23 février). Et le ministre du développement de s'emballer : « *Nous allons mettre cette politique qui relevait jusqu'à présent du monopole de l'exécutif, c'est à dire qu'il n'y avait pas de contrôle parlementaire, c'était une exception, et bien nous allons mettre cette politique sous le contrôle du parlement. (...) Avant l'été, nous aurons mis fin à une exception, liée à ce qu'on a pu appeler la politique africaine de la France ou la Françafrique* ». Un grand coup d'intox, en amalgamant la gestion de l'aide publique au développement (APD) et la Françafrique, dont il sait bien qu'elle ne se résume pas à l'opacité entourant les flux d'APD française.

Le contrôle de ces derniers était pourtant déjà à la portée des députés chaque année au moment de l'examen du projet de loi de finances, mais souvent sur la base d'informations partielles et en ne leur donnant pas le mandat explicite d'en discuter les orientations politiques : certains ne se privaient pas pour le faire, preuve que cela était tout de même possible, mais aucun parti n'en avait fait une priorité et les rares critiques restaient donc lettre morte.

Si la nouvelle loi va permettre de saisir officiellement les députés de questions relatives au pilotage de l'APD, et *a priori* désormais sur la base d'informations exhaustives (du moins on l'espère...), elle n'entraînera aucune saisine des parlementaires sur d'autres volets institutionnels de la Françafrique, tels que le contrôle français du Franc CFA ou les interventions de troupes d'élite sous commandement direct de l'Élysée. Vu d'où on part, si chaque petit progrès est l'occasion de telles déclarations, on n'a pas fini d'entendre célébrer la fin de la Françafrique.

# Au cœur des ténèbres françafricaines

**I**l est deux façons pour les médias dominants d'occulter la réalité de l'impérialisme français en Afrique. La plus courante est d'exclure totalement ces pays du champ de l'information, selon le principe que le public ne s'intéresse qu'à ce qu'on lui montre. Les Français n'avaient jusqu'à ces derniers temps, en-dehors des bokasseries, guère entendu parler de la Centrafrique, où la France est pourtant présente depuis la prétendue décolonisation, soutenant des dirigeants corrompus alors que les Centrafricains s'enfonçaient dans la misère.

Quand les violences civiles qui sont la conséquence inévitable de ce long pourrissement menacent la présence française, rendant nécessaire l'intervention militaire, la stratégie change, mais le but reste le même : entretenir l'ignorance du public. En dépit de la prolifération de reportages, débats et commentaires redondants, malgré la nuée des intervenants militaires, journalistes, ONG, qui a fondu sur la Centrafrique, on ne sait pas grand chose de ce qui se passe dans la majeure partie du pays, ni même au cœur des bidonvilles de Bangui où personne ne s'est aventuré. Personne n'est capable d'évaluer tant soit peu l'ensemble de la situation, de donner une idée du nombre des victimes, de l'importance des bandes armées. Quelques images de ruines, de lynchages et d'exode, d'autres de patrouilles et de blindés français sont censées montrer le problème et le remède. Les commentateurs n'hésitent pas à recourir à l'anthropologie raciale qui a, quoi qu'on en ait, toujours accompagné et soutenu l'impérialisme. Navi Pillay, haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, rapportant les détails, aussi horribles que superflus, du traitement réservé aux cadavres après les scènes de lynchage qui se sont déroulées à Bangui, évoque "des mutilations de corps en public, des amputations d'organes génitaux et d'autres parties du corps, des décapitations et au moins un fait signalé de cannibalisme". Peu importe que ce signalement soit une rumeur, puisqu'il s'agit avant tout d'occulter les véritables rapports de force en entretenant les fantasmes racistes du public occidental.

Une fois que l'intervention armée a permis de remettre sous le joug une « ex »-colonie, celle-ci disparaît à nouveau du champ de l'information. La Côte d'Ivoire, qui faisait les gros titres dans les années qui ont suivi l'élection de Laurent Gbagbo, est retournée dans les ténèbres après que Ouattara s'est emparé du pouvoir avec l'aide des troupes françaises : la situation cependant ne cesse de s'y dégrader dans l'indifférence des médias. La société est loin d'être pacifiée avec plus de 800 opposants politiques détenus sans procès dans des conditions inhumaines. Les chefs des milices de l'ex-rébellion non seulement n'ont pas été inquiétés pour les crimes commis pendant la guerre civile et la crise post-électorale, mais ils continuent à sévir impunément dans les postes de commandement qui leur ont été attribués. Racket, intimidations, exécutions extra-judiciaires, on ne compte plus les exactions infligées à une population soumise à l'arbitraire.

L'opinion française n'est pas près de connaître la responsabilité de la France dans le délitement de ces deux pays. Ainsi le gouvernement socialiste a opposé une fin de non recevoir à la demande de dix députés d'une commission d'enquête sur le rôle de l'armée française en Côte d'Ivoire sous la précédente majorité. Les protagonistes UMP et PS sont d'accord pour maintenir tous les actes de la tragédie françafricaine dans d'épaisses ténèbres.

Odile Tobner

# Retour sur les trois premières semaines d'un procès historique en France

**Le 4 février dernier commençait à la cour d'assises du Tribunal de Grande Instance de Paris le procès de Pascal Simbikangwa, accusé de complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité pour des actes commis durant les 3 mois du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Survie est partie civile dans ce procès, dont le verdict sera rendu le 14 mars.**

**A** lors que les faits précis qui lui sont reprochés commencent à être discutés en cette deuxième moitié du procès, les 3 premières semaines se sont centrées sur le parcours de l'accusé et sur le contexte du génocide. La plupart des témoignages viennent rappeler l'aspect planifié du génocide et démontrer le rôle de Simbikangwa dans le développement de l'idéologie raciste et de la répression envers les Tutsi et les opposants Hutu, mais les jurés font face à une défense centrée autour du déni et du révisionnisme.

## Le contexte : planification et médias du génocide

Les témoins de contexte rappelèrent un nombre de faits importants qui cadrent le contexte dans lequel Simbikangwa a évolué. Ainsi le 7 février, Jacques Sémelin, spécialiste des crimes de masse, vient expliquer ce que sont ces crimes, démontant une approche commune : « *Ce ne sont pas des barbares! Non, le massacre procède d'un calcul, d'une décision, d'une organisation* ». Ils relèvent d'un processus mental. Il précise que tout crime de masse n'est pas un génocide, ce qui implique la volonté de détruire tout ou partie d'une catégorie de population en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales, qu'un génocide se base sur un contexte de crise et un discours identitaire, et qu'au Rwanda il n'y en a eu qu'un, celui des Tutsi. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS et Président du Centre international de recherche de la grande guerre, expliquera la même journée le cadre dans lequel trois génocides du 20ème siècle ont été perpétrés : la guerre et l'angoisse de la défaite, la présence d'un Etat central avec ses bras armés, une propagande écrite et radiodiffusée.

En matière de propagande raciste, Jean-Pierre Chrétien, et Jean-François Dupaquier, grands connaisseurs de la région des Grands-Lacs, sont venus

expliquer, le 10 février, le rôle éminent des « *médias du génocide* »<sup>1</sup> dans la « *maturation idéologique* » forte de la fin des années 80 et début des années 90. M. Chrétien rappellera d'abord comment les colonisateurs ont diffusé nocivement leur idéologie hamitique et ont installé la discrimination raciale au Rwanda alors même que Hutu, Tutsi et Twa étaient en réalité des classes sociales et non des ethnies. Cette logique sera reprise lors de la révolution de 1959 puis instrumentalisée à outrance dans les années 90. On assiste alors à une éclosion d'organes de presse visant à regrouper les Hutu de façon totalitaire face à deux cibles : d'une part les Tutsi du FPR et de l'intérieur, et, d'autre part, leurs « *complices* », les Hutu d'opposition au régime. C'est dans cette veine qu'un journal nommé Kangura publiera en décembre 1990 « *les 10 commandements des Bahutus* », un texte qui appelle à la haine envers les Tutsi et qualifie de traître tout Hutu qui traite avec les Tutsi.

Alors que le régime se trouve face à deux options, celle d'une ouverture vers une démocratisation réelle et vers le pluralisme et celle de la remobilisation des rwandais Hutu sur la ligne ethnique de 1959, les réseaux extrémistes proches d'Habyarimana (l'Akazu, le réseau zéro) appuieront fortement ces journaux tandis qu'ils réprimeront les journalistes opposants.

Le même jour, Collette Braeckman, journaliste spécialisée sur la région, montra le lien entre ces médias et les crimes perpétrés avant 1994, notamment à Bugesera, où les tueries furent occasionnées par une fausse lettre mentionnant un complot lue à Radio Rwanda. Mme Braeckman détailla ensuite la préparation de cette machine infernale actionnée par les extrémistes Hutu pour empêcher coûte que coûte le retour des Tutsi expatriés et bloquer les revendications du FPR, rappelant leur rejet profond des accords d'Arusha et de

l'intervention de l'ONU, rappelant le manque de réaction d'une communauté internationale pourtant informée de ce qui se préparait comme le montrent par exemple les révélations faites à des militaires et rapportées à l'ONU, concernant des caches d'armes et la possibilité de tuer 1000 Tutsi en 20 minutes<sup>2</sup>.

Renaud Girard, journaliste au *Figaro*, Gasana Ndoba, fondateur du CPRC de Belgique et ancien Président de la Commission des Droits de l'Homme au Rwanda, Eric Gillet, Avocat au barreau de Bruxelles depuis la fin des années 70 et qui fut co-président avec Alison Des Forges de la commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme au Rwanda en 1993, mais aussi Filip Reyntjens, professeur de droit, et André Guichaoua, professeur de sociologie, vinrent, entre autres, confirmer la répression massive qui eu lieu sur les Tutsi et les opposants Hutu, appuyée par une stratégie d'intoxication et de mensonge mise en place par les réseaux extrémistes intégrés au pouvoir. M. Reyntjens a été cité



par la défense de Simbikangwa : s'il a été très précis concernant l'implication de ce dernier dans les escadrons de la mort et des actes de torture<sup>3</sup>, il a incité les jurés à être « *méfiant et suspicieux* » à l'égard de l'ensemble des témoins dans le procès. Cette tentative de décrédibilisation a provoqué les protestations de l'avocat général, qui a rappelé à la défense que la préparation des témoins est illégale.

### Simbikangwa, un homme des réseaux extrémistes

Proche de Habyarimana, membre de la garde présidentielle entre 1983 et 1986, puis directeur de service en charge de la surveillance des médias au sein du SCR (Service Central de Renseignements, directement rattaché à la présidence) entre 1988 et 1994, cité comme membre des « *escadrons de la mort* » et de l'Akazu dont son beau-frère Elie Sagatwa faisait parti, financeur de journaux racistes ainsi que de la RTLM, Simbikangwa est suspecté d'avoir participé à réprimer les journalistes opposants et à des actes de tortures, d'avoir commandité des assassinats, d'avoir participé à l'organisation des massacres et à la distribution d'armes.

Les premiers témoins ont montré en quoi il pouvait être considéré comme un des idéologues du racisme et du génocide, en citant notamment des passages de ses deux livres, et son rôle actifs à propos des journaux *Kangura* et *L'indomptable Ikinani*, journal dont la parution en mai 1992 fut interdite devant ses propos si violents contre la première ministre de l'époque Agathe Uwilingiyimana. Dans son livre *L'Homme et sa croix*, Simbikangwa expose notamment son fantasme, comme pour beaucoup d'extrémistes hutus, de vouloir commencer sa vie sexuelle en violant une femme tutsi. Dans son livre *La guerre d'octobre*, on retrouve la stratégie de dévalorisation et de deshumanisation des Tutsi, mais aussi l'accusation en miroir lorsqu'il parle (dans les pages 50 à 54) du « *plan de reconquête du pouvoir* » par les Tutsi en se basant sur un texte faux, dans l'idée de donner aux Tutsi la volonté de tuer les Hutu.

Les témoins suivant viendront confirmer son implication dans la presse. Sam Gody Nshimiyimana, rédacteur en chef de la revue *Kiberinka*, raconta son emprisonnement et les sévices qu'il subit suite à la publication d'un article sur Simbikangwa en janvier 1992. Selon lui, Simbikangwa finançait les journaux *Kangura* et *Umurava*, et y écrivait aussi des articles qu'il ne signait pas. Johan Swinnen, ambassadeur de Belgique au Rwanda de 1990 à 1994 parle d'une



« *réputation redoutable* » de tortionnaire dénoncée par des journalistes d'opposition venus lui attester de sévices, cicatrices encore visibles. L'ambassadeur chercha d'ailleurs avec l'ambassadeur américain à faire écarter Simbikangwa. A propos des massacres du Bugesera (mars 1992) un colonel lui cita Simbikangwa parmi les responsables. Augustin Iyamurene, membre du PSD (parti d'opposition au régime), qui devint chef du SRC à partir de mai 1992 à la faveur de l'ouverture démocratique, explique qu'il avait eu « *des informations qui disaient qu'il n'était pas qu'un petit chef de division, qu'il avait des liens avec un réseau parallèle* », et qu'il « *se dévouait à détruire les journaux d'opposition* ».

### Une défense centrée sur le déni et le révisionnisme

Face à ces différents témoignages, Simbikangwa nie la plupart des faits, ses avocats cherchent à décrédibiliser les témoins, à remettre en cause le sérieux de leur travail ou leur mémoire, les témoins de la défense minimisent son rôle et entonnent des chants révisionnistes fallacieux.

Interrogé après l'audition de S. Audoin-Rouzeau, Simbikangwa explique que c'est à Mayotte, grâce à Internet, qu'il réalisa qu'il y avait eu un génocide au Rwanda. Concernant les escadrons de la mort : « *on n'a pas trouvé un seul Tutsi ni un seul Hutu qui a été tué par cet escadron de la mort. Tous ceux qui ont été tués ce sont des membres du MRND, pas un seul Tutsi n'a été tué.* » Concernant son travail au SCR, il se contentait de surveiller la presse, d'aller au contact de ses indicateurs pour anticiper ce qui allait être publié, de faire des notes de synthèse pour sa hiérarchie.

Mêmes comportements de la part de témoins comme Théophile Gakara, ancien major de la gendarmerie rwandaise : « *les milices? Je ne connais pas bien la définition des milices. Nous étions pris en tenaille...* ». Ou comme le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, condamné

Le président de la cour d'assises, Olivier Leurent, et ses assesseurs pour génocide par le TPIR, qui veut dédouaner l'accusé : « *un agent ordinaire* », au profil assez médiocre, au rôle subalterne.

Témoin particulier, le colonel Michel Robardey, officier français présent au Rwanda de 1990 à 1993, travaillait au bureau G3 de l'Etat Major de la gendarmerie à la formation des officiers de police judiciaire, notamment pour leur enseigner des techniques d'enquêtes plus sophistiquées que celles issues de la « *religion de l'aveu* » (sic). Il donne une vision révisionniste du génocide, évoquant une montée de tension et des violences qui ne seraient qu'une réaction aux actes de guérilla du FPR et aux crimes perpétrés au Burundi voisin, affirmant que « *si tout cela s'est fait, ce n'était pas organisé* ». Il se base notamment sur ses enquêtes sur le FPR, de qualité douteuse, relevant plutôt d'une opération de communication décidée par Paris<sup>4</sup>. Concernant l'accusé, il aurait été neutralisé suite à la mise en place du gouvernement multipartite, en juin 92, ce qu'Augustin Iyamurene a démenti lors de son audition.

Tous ces témoignages tendent donc à démontrer le rôle d'importance joué par l'accusé mais c'est seulement sur son rôle durant les 100 jours du génocide des Tutsi et des massacres d'opposants Hutu qu'il sera jugé. Les témoins des faits seront entendus entre le 24 février et le 6 mars. Il se serait rendu régulièrement aux « *barrières* » pour encourager les miliciens extrémistes (Interahamwe) à massacrer les Tutsi et pour leur fournir des armes, notamment dans le quartier de Kiyovu à Kigali. En droit français, la fourniture de moyens et d'instructions est constitutive de complicité de génocide.

**Etienne Marat**

- 1 - Du titre de leur ouvrage aux éditions Karthala
- 2 - Voir *Billets d'Afrique* n°232, février 2014
- 3 - Faits pour lesquels Simbikangwa n'est pas poursuivi car ils sont trop anciens
- 4 - Voir à ce sujet les articles de Stéphanie Monsénégo du 12 et du 15 février, sur le site <http://proces-genocide-rwanda.fr>

MARC ONA

# « François Hollande dit que la Françafrique c'est fini. Très bien, mais il faut matérialiser cela ! »

Animateur de la société civile gabonaise, secrétaire exécutif de l'ONG Brainforest, membre du mouvement Ça suffit comme ça, Marc Ona était en visite en France début 2014 à l'occasion d'une réunion du Comité de pilotage international de la coalition Publiez ce que vous payez, dont il fait partie.

**Billets : Quelle est la situation politique globale au Gabon, notamment depuis la mort d'Omar Bongo et l'arrivée de son fils au pouvoir, en 2009 ?**

Marc Ona : Je dirais tout simplement que la situation au Gabon n'a pas évolué depuis quatre ans, au contraire. Il y a eu un certain nombre d'événements qui ont poussé la société civile et les acteurs avisés à parler d'un recul de la démocratie au Gabon. Déjà le changement de constitution en 2010 qui accorde tous les pouvoirs au seul Président de la République. Ensuite les élections législatives de 2011 qui ont vu l'Assemblée nationale se retrouver avec 116 députés du parti au pouvoir sur 120 députés. Nous avons prôné le boycott de ces élections parce que c'était des élections complètement nulles. La classe politique tout entière s'est retrouvée pour militer en faveur de l'introduction de la biométrie dans le fichier d'état civil et électoral pour éviter les fraudes. C'est très important, parce que toutes les

contestations électorales que nous avons eues et que nous continuons d'avoir sont liées à la mauvaise organisation et à la fraude électorale qui est devenue une norme. Comme la machine électorale (la CENAP, le ministère de l'Intérieur) est dirigée par des personnes du pouvoir, ils sont maîtres de la fraude. Dès 2011, on était d'accord sur l'introduction de la biométrie, par conséquent il fallait recruter un opérateur pour la mise en place de cette biométrie. Mais contre toute attente, au moment où on attendait que l'appel d'offre soit lancé par le ministère de l'Intérieur, qui avait ce dossier en charge, on apprend qu'une compagnie française, Gemalto, a été retenue de gré à gré (Cf. *Billets* n°215, juillet-août 2012).

**Billets : La biométrie était déjà à l'ordre du jour pour les élections législatives de 2011...**

Oui, mais cela a été repoussé pour les élections locales qui ont eu lieu en décembre 2013. Le ministère de l'Intérieur a modifié le cahier des charges de manière unilatérale alors que toutes les parties étaient tombées d'accord. N'empêche que dans les lois de finances 2012 et 2013, il y a une inscription « mise en place de la biométrie » : 30 millions d'euros pour 2012 et 30 millions d'euros pour 2013, ce qui fait 60 millions d'euros qui seraient alloués pour la mise en place de la biométrie. Le problème n'est pas tant le montant déclaré que le travail fait par l'opérateur, sans associer tous les acteurs. Au finish, on s'est retrouvés avec une élection locale où le taux de contestation est encore plus élevé qu'aux élections précédentes. On ne peut parler de biométrie sans authentification des électeurs le jour du scrutin. Or dans la biométrie à la gabonaise, que l'on appelle la bongométrie, il n'y a pas d'authentification. Un quart d'électeurs n'avaient pas de code barre sur leur carte, seulement une photo, et il n'y avait

aucune machine pour authentifier : les cartes d'électeurs ne valaient rien du tout, c'était encore des petits cartons où n'importe qui pouvait coller une photo sans code barre. Et il y a eu des transferts de population, des votes massifs de personnes qui n'avaient pas de cartes, des hommes politiques qui distribuaient des cartes d'électeurs. Soixante plaintes ont été déposées auprès de la Cour constitutionnelle, c'est un record. Trois ou quatre circonscriptions ont été annulées mais pour le reste, il n'y a pas eu de suites car la Cour constitutionnelle et la CENAP (Ndlr : la commission électorale nationale autonome et permanente), c'est le pouvoir.

**Billets : Donc la société civile a décidé de se mobiliser contre Gemalto ?**

On est mobilisé contre Gemalto [depuis 2012] car le rôle de cet opérateur était de fiabiliser le fichier d'état civil et le fichier électoral et de faire en sorte que l'élection se déroule avec au moins l'authentification d'électeur. Qu'une partie modifie seule le cahier des charges pour faire arriver à une élection où il n'y avait presque rien en termes d'authentification, c'est de la responsabilité de l'opérateur : il doit fonctionner avec une certaine éthique. Vu le montant perçu et vu le nombre d'électeurs au Gabon - 578 000 électeurs - ils avaient les moyens de faire en sorte que les électeurs soient authentifiés. Quant aux sommes concernées, Gemalto devrait nous dire combien ils ont perçu pour cette opération : Est-ce que les 60 millions d'euros annoncés dans les lois de finance correspondent bien à ce qu'ils ont perçu ?

**Billets : Que savez-vous sur la société Gemalto ?**

Nous savons que c'est une entreprise française, cotée en bourse et l'Etat français aurait une participation à l'intérieur mais on ne sait pas à quelle

### Gemalto

Gemalto est une société basée aux Pays-Bas, dont l'actionnaire le plus important est indirectement l'Etat français, via un fonds d'investissement contrôlé par la Caisse des Dépôts, avec plus de 8% des parts (*lefigaro.fr*, 30/05/2009). « Leader mondial de la sécurité numérique », la société se porte actuellement très bien avec, avec un taux de croissance « à deux chiffres ». Pour 2012, année où elle a intégré l'indice CAC 40, son chiffre d'affaires s'élevait à 2,2 milliards d'euros et ses bénéfices à 306 millions d'euros.

Gemalto a déjà plusieurs marchés à son actif au Gabon, où elle a ouvert un bureau en 2011 : cartes d'assurance maladie (pour ceux qui sont assurés !), cartes grises, ...

hauteur. Nous sommes en train de faire des recherches pour avoir cette information, voir si la société est présente dans les paradis fiscaux et surtout qui est derrière, qui participe à son conseil d'administration, à quelle hauteur l'Etat intervient. On va porter plainte ici en France contre Gemalto pour complicité de détournement de fonds. Nous sommes en train de travailler sur la plainte et nous allons la déposer ici, de manière solennelle. Nous allons aussi faire une lettre. Et nous avons préparé une question d'interpellation que deux parlementaires français vont poser au gouvernement. Donc voici le type d'actions que nous allons mener. On ne peut pas continuer comme cela, avec l'argent du contribuable.

**Billets: Vous savez quel est le passif de Gemalto en Afrique ?**

Nous savons que les mises en place de biométrie, cela a toujours été contesté en Afrique.

**Billets : Donc la question des élections est la question centrale sur laquelle est mobilisée la société civile, c'est le fer de lance de votre action ?**

Oui, car nous sommes à deux ans de l'élection présidentielle. Donc il faut que nous réglions cette question maintenant avec l'authentification des élections, la numérisation du fichier d'état civil et la refonte du fichier électoral.

**Billets : En 2012, la société civile et une partie de l'opposition avaient revendiqué la tenue d'une conférence nationale, à quoi cela a-t-il abouti ?**

Cela a abouti au constat que les hommes politiques, qu'ils soient du PDG [parti au pouvoir] ou de l'opposition, ce sont les mêmes. Les accords avec les partis d'opposition et la société civile se sont délités. On a bien vu que ceux qui avaient le plus peur de la conférence nationale étaient les anciens du PDG qui étaient passés dans l'opposition. Le projet n'a pas plus été torpillé par le pouvoir que par l'opposition. Nous avons alors rectifié le tir en mettant la pression sur la transparence électorale. D'où les actions sur Gemalto. Nous avons l'élection présidentielle de 2016 en tête. En 2009, les gens ont été un peu surpris mais là, pour 2016, les gens se préparent. Donc au niveau des autorités françaises, ils ont intérêt à avoir un œil sur le Gabon parce que cela risque d'être un autre pôle de crise.

**Billets: Justement, en juillet 2012 Ali Bongo avait été reçu à l'Élysée mais il y avait**

**aussi eu un peu d'espoir de la société civile et des partis d'opposition que François Hollande soutienne de façon moins affirmée son régime. Plus d'un an et demi après, quel regard portez-vous sur la relation franco-gabonaise ?**

La position officielle est toujours claire. Ce n'est pas comme si Sarkozy était là. Pour lui, il y avait l'idée que la référence c'est Ali Bongo, que c'est un démocrate. Ce n'est pas la même attitude que François Hollande. Mais il faut aller au-delà. Il ne faut pas attendre que ça brûle pour exiger la démocratie. La France a tous les moyens d'influencer le processus démocratique au Gabon avec des pressions diplomatiques, avec un appui à la société civile, avec un discours clair 'nous ne sommes pas d'accord avec le mode de gouvernance au Gabon depuis 50 ans'.



**Billets : Mais la France a été d'accord et a soutenu la dictature...**

Oui, mais François Hollande dit que la Françafrique c'est fini, nous ne voulons plus soutenir. Donc très bien mais il faut matérialiser cela.

**Billets: Y a-t-il une amélioration au niveau de la transparence au Gabon ?**

Il y a beaucoup de communication mais pas d'amélioration. Le gouvernement parle du code minier, du nouveau code des hydrocarbures, de la création d'agences. Cette communication cache un détournement massif de fonds. Il n'y pas de transparence. Cela fait des années que l'on parle du code des hydrocarbures mais rien n'est jamais sorti des tiroirs, le code minier n'a pas été adopté.

**Billets: Tu parles de détournement, quelles ont été les dernières affaires ?**

C'est énorme ! Ali Bongo vient d'acheter une maison à Londres à 25 millions de livres sterling, la presse anglaise a sorti l'affaire le 31 janvier dernier. Même si c'est au nom de son directeur de cabinet, tout ce qui est au nom de son directeur de

cabinet est à lui. Il se cache derrière des prête-noms mais nous les avons identifiés. Il y a eu aussi les affaires de la CAN 2012 [la Coupe d'Afrique des nations], la CAN a été un événement qui a permis un détournement massif de fonds, surfacturation etc. Le budget officiel est de 500 milliards de Francs CFA [soit 736 millions d'euros] pour un stade et quelques travaux alors que le Gabon n'a même pas organisé la totalité de la CAN, elle a été co-organisée avec la Guinée équatoriale. 500 milliards, c'est énorme !

**Billets: Sur ces affaires, retrouve-t-on des entreprises ou personnalités françaises ?**

Il y a Gemalto par exemple. Mais on peut aussi prendre l'exemple des entreprises du BTP – par exemple la Socoba : c'est Baloche, un Français, qui est derrière. Celui qui a présidé le comité d'organisation de la CAN pour le Gabon, c'est Kerangall, un Français [et puissant homme d'affaires au Gabon]. Au fond, le gros problème au Gabon, ce sont les gros réseaux mafieux français qui sont rentrés dans l'administration gabonaise. Quand Hollande dit qu'il va mettre fin à la Françafrique, ce qu'il faut voir, c'est que la Françafrique, ce sont des individualités, qui sont au cœur de ces trafics qui ont un lien avec les hommes politiques français donc quand on veut essayer d'appuyer dessus, c'est

compliqué. Par exemple, la plupart des anciens ambassadeurs se transforment en conseillers de tel ou tel politique ou ministre. Un exemple : un ancien ambassadeur de la France au Gabon, Jean-Marc Simon, a ensuite été en Côte d'Ivoire et devient aujourd'hui homme d'affaires. Quand il revient au Gabon, toute la place politique le connaît, il peut facilement négocier des parts de marché.

**Billets : Vous avez été condamné au mois de février 2013 sur une affaire de diffamation parce que vous accusiez le pouvoir d'avoir partie liée avec la société singapourienne Olam (cf communiqué de presse de Survie du 29 mars 2013)**

Oui, j'accuse le Président de la République et son chef de cabinet d'être derrière le groupe Olam qui fait du n'importe quoi au Gabon, notamment en termes d'accaparement des terres. Donc j'ai été condamné avec sursis en première instance, mais l'affaire vient de passer en appel, et est mise en délibéré au 10 mars 2014.

*Propos recueillis par Juliette Poirson*

# Centrafrique : ni génocide, ni conflit religieux !

**Le terme de génocide revient de façon récurrente, notamment dans la bouche des responsables politiques français<sup>1</sup>, pour qualifier la crise actuelle en Centrafrique. De même, est généralement reprise l'idée d'un clivage religieux. Des raccourcis simplistes qui servent essentiellement à des fins de communication politicienne.**

Face à l'horreur des crimes commis en Centrafrique, il est tentant de faire appel à un terme fort, celui de génocide, pour caractériser la situation. Une erreur lourde de conséquences, puisque la base initiale du conflit n'est pas la volonté orchestrée d'exterminer de façon systématique une population. L'objectif des rebelles séléka était de faire tomber Bozizé puis de se "payer sur la bête". Ce qu'ils ont fait, en commettant un grand nombre d'exactions, d'où une réaction des populations qui les subissaient. La réduction du conflit à une lutte interconfessionnelle par les médias, qui le présentent comme un affrontement entre chrétiens et musulmans, ne vient qu'après. A la base, les milices d'autodéfense appelées anti balaka, dites chrétiennes, s'en prennent aux populations dites musulmanes non pas du fait de leur religion mais bien parce qu'ils les accusent d'avoir soutenu les séléka. Le fait religieux n'est donc pas à la base le facteur qui motive les combats.

## Musulmans mais pas seulement

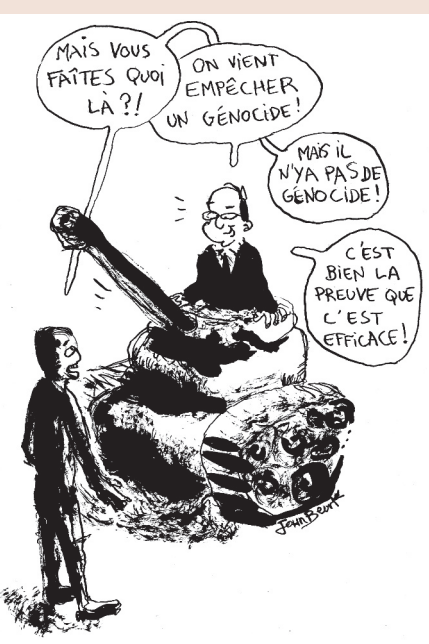
Derrière le terme de musulman se cache en réalité une grande diversité de situations. Concernant Bangui, il s'agit principalement de citoyens centrafricains issus du nord du pays ou de ressortissants du Tchad et du Soudan. Comme cela correspond à la provenance de la majeure partie des membres de la Séléka, il est facile de faire l'amalgame, alimenté par les témoignages selon lesquels ces populations auraient été plus épargnées par les rebelles que les autres, voire qu'une partie les auraient ralliés et aidés. A cela s'ajoute une dimension économique : ces populations tiennent en grande partie des commerces, dont le pillage peut motiver les exactions dont elles font l'objet depuis le départ des séléka. Concernant le nord ouest du pays, la situation diffère un peu dans la mesure où le conflit actuel recoupe un conflit permanent et plus ancien. Dans ces régions vivent des éleveurs nomades Peuls (transhumant depuis le Tchad), généralement de confession musulmane,

en conflit larvé avec les agriculteurs, qui les accusent de laisser leur bétail dévaster leurs cultures. Les milices anti-balaka, initialement formées dans cette région, s'en sont donc prises aux Peuls en même temps qu'aux séléka. Là encore le conflit, présenté comme confessionnel, recoupe en fait des réalités socio-économiques.

## Calculs politiques criminels

Mais le ressentiment des populations ayant subi des exactions et l'existence d'enjeux économiques n'expliquent pas à eux seuls l'ampleur de la crise, qui est avant tout politique. À ce titre, il est important de noter que les milices anti-balaka représentent en fait une nébuleuse d'entités qui ne poursuivent pas nécessairement les mêmes buts. Il semble que l'on puisse distinguer trois groupes. Tout d'abord, les milices d'autodéfense anti-balaka « originelles », qui se sont constituées à la base pour lutter au niveau local contre les coupeurs de route du nord-ouest du pays. Présentées comme chrétiennes, alors même que ses membres arborent généralement des amulettes issues de cultes animistes, ce sont elles qui ont commencé à s'opposer, à partir de début

septembre 2013 aux exactions des rebelles séléka. Ensuite, d'anciens membres de l'armée centrafricaine, les FACA, restés fidèles à François Bozizé et qui, selon l'État-Major français, sont en partie responsables de l'attaque organisée sur Bangui le 5 décembre 2013 (*Jeune Afrique*, 27/12). Ils sont dirigés sur le terrain par Jean Francis Bozizé, le fils du président déchu et ancien parachutiste français qui fut ministre de la défense de son père. Dans l'espoir de permettre le retour au pouvoir du dictateur exilé, ses partisans peuvent jouer à fond la carte confessionnelle, dans un calcul politique criminel. Enfin, des pillards profitant du désordre pour se constituer en bandes armées. Leur but à l'heure actuelle est de se faire reconnaître comme partie belligérante à part entière afin de pouvoir profiter du futur processus de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) (*AFP*, 10/02). À ces trois mouvances peuvent s'agglomérer des citoyens lambda, cherchant à se venger des exactions qu'ils ont subies durant les mois qui ont suivi le renversement de François Bozizé. Comme souvent, l'analyse simpliste est dangereuse, puisqu'elle jette de l'huile sur le feu : la présentation des violences en un combat entre chrétiens et



Les thuriféraires de l'armée française n'en démordent pas : ni échec, ni erreur, l'opération Sangaris est exemplaire. « Souvent accusée de jouer au gendarme de l'Afrique, elle se sera plutôt comportée cette fois comme un pompier » affirme ainsi Jean Guisnel, le journaliste Défense du *Point* (27/02). La complainte du pompier pyromane n'est pourtant pas nouvelle. Mieux, plutôt que de parler de la situation réelle, mesurons l'efficacité de nos troupes à l'aune de la propagande, c'est plus sûr : « le génocide tant redouté avant l'intervention française ne s'est pas produit - ce qui implique, ne l'oublions pas, que le déploiement français a évité le pire ». Voilà qui rappelle la blague du voyageur en train et de sa poudre contre les éléphants : « - Mais il n'y a pas d'éléphants par ici ! - C'est bien la preuve qu'elle fonctionne... » Sauf que Jean Guisnel ne plaisante pas.



musulmans concourt, dans une dynamique de prophétie auto réalisatrice, à transformer ce cycle d'exactions et de représailles en un conflit interreligieux.

### Soupçons d'épuration ethnique

Mais, s'il n'y a pas de génocide, il semble par contre désormais que l'on assiste à une épuration ethnique dans le nord-ouest du pays et à Bangui, les populations dites musulmanes fuyant les exactions des milices anti-balaka : pas d'extermination organisée, mais des violences contre des boucs-émissaires que les opérations militaires et l'agitation médiatique ne protègent pas. On peut à ce titre s'interroger, comme le Dr Mégo Terzian de Médecins Sans Frontières, sur l'action des troupes internationales (la force française Sangaris et la force africaine MISCA), qui « regroupe des gens pour

organiser leur départ vers d'autres pays au lieu de cantonner les milices » (Le Monde, 26/01). Ce n'est pas la première fois que les troupes internationales sont pointées du doigt dans leur gestion de la crise. Ainsi Amnesty International a dénoncé le 12 février sur son site internet : « les troupes internationales de maintien de la paix se montrent réticentes à faire face aux milices anti-balaka et ne sont pas assez réactives pour protéger la minorité musulmane menacée ». Mais du côté français l'heure est plutôt à la minimisation de la situation. Le général Soriano, commandant de l'opération Sangaris a ainsi estimé qu'« il n'y a pas de nettoyage ethnique dans ce pays » (Le Jdd, 24/02). Des déclarations dans la même logique que celles de François Hollande (AFP, 17/01) ou du chef d'état major français de l'époque, l'amiral Edouard Guillaud (Le Figaro, 3/02), qui annoncent un apaisement de la situation alors même que la presse rapporte

quotidiennement des cas de pillages et de massacres (Le Monde, 17/01 et 3/02). La Croix Rouge centrafricaine rapporte ainsi avoir recueilli 1 240 cadavres à Bangui depuis décembre mais selon un responsable de cette organisation, le total des morts est sans doute bien plus élevé, certains corps disparaissant ou étant directement récupérés par les familles (AFP, 26/02). Un chiffre qui ne prend pas en compte les victimes récupérées par d'autres ONG humanitaires, comme Médecins Sans Frontières, et encore moins les meurtres commis en province. Il n'est pas nécessaire de faire appel à l'image du génocide ou de réchauffer le mythe du choc des civilisations pour prendre la mesure du drame humain qui se déroule en Centrafrique.

Yanis Thomas

1 - Par exemple, lors du vote à l'Assemblée nationale sur la prolongation de l'opération Sangaris, le 25 février.

## Le rapport Brazza : plus d'un siècle d'impunité

Suite à l'exploration de Pierre Savorgnan de Brazza, la France « prit possession » du Congo en 1886. Ce vaste territoire, formé du Gabon, du Congo actuel et de l'Oubangui-Chari (devenu République Centrafricaine), ne devait rien coûter à la métropole. Il fut donc partagé entre 40 compagnies concessionnaires. Afin de mettre en valeur le pays et de donner aux indigènes « la culture du travail », ceux-ci furent soumis à un régime de travail forcé et les récalcitrants subirent une répression atroce. Le « rapport Brazza », enfin publié, en témoigne.

À Fort-Crampel (Kaga-Bandoro en RCA), pour que les indigènes « se tiennent tranquilles », l'administrateur Toqué et le commis aux affaires indigènes Gaud firent exploser un prisonnier avec une cartouche de dynamite pour fêter le 14 juillet 1903. « Ça médusera les indigènes, aurait dit Gaud, le feu du ciel est tombé sur le Noir qui n'avait pas voulu faire amitié avec les Blancs ».

La nouvelle parvint à Paris, où le gouvernement fut interpellé à la Chambre. Le ministre des Colonies organisa une mission d'inspection, non pas tant pour enquêter sur des crimes de ce genre, que pour montrer que les méthodes des Français dans leur Congo étaient bien plus humaines que celles imposées par le roi Léopold II dans son État indépendant du Congo. Une campagne était alors en cours contre celui-ci pour l'exploitation du « caoutchouc rouge », rouge du sang des indigènes, forcés de récolter la sève de lianes sauvages<sup>1</sup>. Les Français comptaient sur une convention passée

avec Léopold II, qui leur donnait un droit de préemption en cas de cession de l'État indépendant du Congo.

Brazza, qui avait été remercié en 1898, fut nommé à la tête de cette mission et partit en avril 1905. Il mourut au retour à Dakar en septembre. Ses notes et les témoignages recueillis par ses collaborateurs furent examinés par une commission formée de hauts fonctionnaires coloniaux qui rédigea un rapport en 1907. Quoiqu'atténuant la gravité des faits dénoncés par Brazza, celui-ci ne fut jamais rendu public. Il vient d'être édité<sup>2</sup>.

Une des affaires les plus criantes découvertes par la mission fut l'arrestation de 58 femmes et 10 enfants aux environs de Mongoumba (en aval de Bangui en RCA) par M. Cular, commis aux affaires indigènes, afin de faire rentrer l'impôt en caoutchouc. N'ayant pas jugé suffisant le volume apporté par les hommes, il envoya ces otages à Bangui où ils furent enfermés pratiquement sans nourriture par l'administrateur Marsault.

Au bout de cinq semaines, en avril ou mai 1904, 45 femmes et 2 enfants étaient morts.

Il était d'usage de prendre en otage les femmes et les enfants quand les hommes s'enfuyaient pour échapper au portage ou au paiement de l'impôt de capitation. Les otages n'étaient libérés qu'en échange de 50 kg de caoutchouc ou 20 kg d'ivoire. À Fort-Sibut (Krédédjé, RCA), Brazza apprit que 119 femmes étaient prises en otage. La route du portage qui menait de Bangui au Tchad était devenue un désert, car la population fuyait les rafles.

Ces pratiques étaient couvertes par le commissaire général Emile Gentil qui, avec la mission Foureau-Lamy et le reste de la mission Voulet-Chanoine battit, « l'infâme Rabah », donnant ainsi le Tchad à la France. La commission De Lanessan l'innocenta.

Félicien Challaye, compagnon de Brazza, publia « Le Congo français » en 1906 dans les Cahiers de la quinzaine de Pégy<sup>3</sup>. En 1935, il constate que la population du Congo français était

estimée à 20 millions en 1911 et qu'en 1931 on ne l'estime plus qu'à 2.5 millions<sup>4</sup>. La construction du chemin de fer Congo-Océan au prix d'un homme par traverse<sup>5</sup>, n'arrangea pas ce « *déficit démographique* », comme on dit. André Gide put constater en 1926 que les mesures prises pour éviter le portage, construction de routes et du chemin de fer ne firent qu'accroître le travail forcé. L'exploitation du coton s'ajouta à celle du caoutchouc<sup>6</sup>. Épidémies et famines firent des ravages.

Pour réprimer les populations qui se révoltaient, le colonisateur utilisait des miliciens indigènes. Il recourut même à des guerriers réputés anthropophages. Lord de la révolte du Kongo-Wara, dans l'ouest et le nord de la RCA, il appliqua en 1931 la bonne vieille méthode de Bugeaud : l'enfumage des grottes où se réfugiaient les insurgés<sup>7</sup>.

Ainsi, le secret sur les archives d'État est lié à des crimes d'État. Ce silence est également entretenu par l'élite intellectuelle. Des années trente aux années quatre vingt, le livre de Gide n'était pas disponible en librairie. Catherine Coquery-Vidrovitch, qui découvrit le rapport Brazza en 1965, remarque que pour le trouver, il suffisait d'aller aux archives d'Aix en Provence.

Pour la colonisation, écrit Jean Suret-Canale, le choix proposé était simple : l'esclavage colonial ou l'extermination. Celle-ci atteignit les limites de l'horreur dans ce bassin du Congo et il s'en fallut de peu qu'elle n'ait abouti.

Aujourd'hui encore, le même État criminel se présente dans les mêmes lieux, prétendant ramener la paix et empêcher un génocide dans un pays déchiré entre les appétits des dictateurs qu'il soutient.

**Jacques Morel**

1 - Voir Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold*, Belfond, 1998, et Arthur Conan Doyle, *Le Crime du Congo belge*, Les Nuits rouges, 2005.

2 - « *Le rapport Brazza. Mission d'enquête du Congo* », préface de Catherine Coquery-Vidrovitch, Le passager clandestin, 2014.

3 - Republié dans le livre de Conan Doyle, *op. cit.*

4 - Félicien Challaye, « *Un Livre noir du colonialisme - Souvenirs sur la colonisation* », les nuits rouges, 1998.

5 - Albert Londres, *Terre d'ébène*, Le Serpent à plumes, 2000.

6 - André Gide, *Voyage au Congo suivi de Le retour du Tchad*, Idées/Gallimard.

7 - Raphaël Nzabakomada-Yakoma, *L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-Wara, 1928-1931*, préface de Jean Suret-Canale, L'Harmattan, 1986.

# Afrique de l'Ouest : Alerte à l'APE !

**Le 24 janvier 2014, les négociateurs européens et ouest-africains ont conclu l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Après plus de 10 ans de négociations, dictées le plus souvent par les pressions intenses de l'UE mais aussi par les résistances émanant de la société civile et des Etats africains, la signature de cet accord de libre-échange est aujourd'hui imminente.**

L'accord négocié prévoit la libéralisation des échanges commerciaux de biens, assortie d'un programme d'aide au développement censé faciliter sa mise en œuvre. Il est présenté comme un « *compromis* » mais force est de constater que les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont obtenu de l'UE que de maigres concessions. Les marchés ouest-africains seront ouverts à 75%, avec une période transitoire de 20 ans, au lieu des 80% demandés par l'UE, sur 15 ans.

En revanche l'UE a obtenu gain de cause sur la plupart des points d'achoppement des négociations. Pour les produits exclus de l'accord, les pays africains devront geler les droits de douane à leur niveau actuel, et ils n'auront pas le droit d'utiliser des restrictions quantitatives pour limiter les exportations européennes sur leur territoire. Deux clauses sont particulièrement dénoncées par les organisations de la société civile dans une déclaration du 14 février : la clause de la nation la plus favorisée et la clause de rendez-vous. La première stipule que tout avantage commercial plus favorable accordé par l'Afrique de l'Ouest à un pays développé ou émergent devra aussi être aussi fourni à l'UE, ce qui réduit considérablement les marges de manœuvre des pays africains pour la diversification de leurs partenaires commerciaux et nie les particularités économiques de chaque pays ou zone. La clause de rendez-vous prévoit, 6 mois après la conclusion de l'APE, une rencontre avec l'UE pour entamer des négociations sur les services, la propriété intellectuelle, les investissements, etc, alors qu'il n'existe pas encore de politiques communes pour ces secteurs en Afrique de l'Ouest et qu'il revient d'abord aux pays africains de construire leurs propres stratégies.

Les conséquences de l'APE pour l'économie des pays ouest-africains sont prévisibles : perte de revenus via la baisse des recettes fiscales (estimée à 1,8 milliard

de dollars pour les 5 prochaines années), destruction des industries locales naissantes du fait de la concurrence avec les produits européens, et à terme augmentation de la pauvreté.

Preuve que l'UE est parfaitement consciente de ces difficultés à venir, elle s'est engagée à fournir à l'Afrique de l'Ouest 6,5 milliards d'euros d'aide au développement sur 5 ans. D'une part, il s'agit du redéploiement de fonds déjà existants, et d'autre part, l'existence même d'un tel programme de développement prouve que l'APE ne crée pas un partenariat économique réciproque et égalitaire mais maintient au contraire les pays d'Afrique de l'Ouest dans une relation de subordination : il place ces pays dans l'obligation de quémander une aide financière à l'UE pour s'adapter à des règles strictes et inéquitables imposées par cette même institution. L'APE inscrit donc dans le marbre la domination économique européenne sur l'Afrique de l'Ouest, et maintient une relation profondément déséquilibrée, héritée de la colonisation, qui nie la souveraineté de ces pays. Les méthodes employées par les négociateurs européens laissaient présager un tel résultat.

## La loi du plus fort, retour sur douze ans de négociations

Les négociations des APE entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont débuté en 2002. Il s'agissait officiellement de se conformer aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en mettant un terme à l'accès préférentiel au marché européen octroyé aux pays ACP (jugé discriminatoire pour les autres partenaires commerciaux) au moyen d'un accord de libre-échange. Les pays ACP bénéficiaient déjà d'un accès total au marché européen, pour le plus grand bonheur des multinationales qui y

exploitent les matières premières et peuvent ainsi les exporter sans droits de douane en Europe. L'objectif de ces APE était que les pays ACP ouvrent à leur tour leurs marchés aux produits européens. Face aux difficultés de négociations d'un accord unique pour un ensemble hétérogène de pays et pour éviter une mobilisation collective des pays ACP, le processus a été segmenté par zones géographiques. En Afrique de l'Ouest, les oppositions aux APE ont été fortes, en particulier au Sénégal en 2006-2007. Pendant plusieurs années, les négociations sont restées au point mort.

En conséquence, les négociateurs européens ont adopté une stratégie particulièrement offensive : des accords intérimaires bilatéraux ont été signés avec le Ghana fin 2007 et avec la Côte d'Ivoire en 2008, puis en 2013 l'UE a posé un ultimatum pour que ces accords soient mis en œuvre avant le 1er octobre 2014, sous peine de retirer à ces pays leur accès préférentiel au marché européen. Cette stratégie visait à créer une pression sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest en menaçant de faire exploser l'union douanière en construction : ces deux accords bilatéraux, s'ils étaient mis en œuvre, risquaient de profondément déstructurer les échanges commerciaux dans la région. En mettant une telle pression sur toute la zone, l'UE s'est donné un levier considérable dans les négociations régionales qui lui a permis de faire passer en force des dispositions particulièrement inéquitables, allant même au-delà de ce que l'OMC exigeait initialement.

## Union européenne prédatrice

Cette stratégie de division témoigne du mépris de l'UE pour la souveraineté des Etats africains et pour les processus d'intégration régionale. A mille lieues des objectifs déclarés de développement, de soutien de la cohésion régionale et de réduction de la pauvreté.

Mais l'UE, par la voix de sa Commission européenne, est une habituée du grand écart entre les discours et les actes, comme le confirment les autres accords commerciaux en négociation, que ce soit avec des pays en développement ou développés. Pour stimuler l'économie européenne, elle semble prête à tout pour préserver ses avantages et favoriser son secteur privé, au détriment de la souveraineté des Etats et des droits de leurs citoyen-ne-s.

*Marie Bazin*

# Le sabre et la machette Officiers français et génocide tutsi

Editions Tribord, sortie le 20 mars 2014.

**Quel rôle ont joué les officiers français dans le génocide tutsi, il y a tout juste vingt ans ? Une démarche originale pour se faire son opinion : recouper leurs propres déclarations publiques. Cette recherche fait émerger des informations inédites, et sa conclusion est d'une étonnante actualité pour le public français. Questions à l'auteur, François Graner.**

## Billets d'Afrique : pouvez-vous nous expliquer votre démarche ?

Depuis vingt ans, sur la base de nombreux témoignages, de hauts officiers français se font reprocher d'avoir été complices des extrémistes hutus qui ont perpétré le génocide des Tutsis. Ces officiers démentent tous les témoignages accusateurs. Mon but a été de les écouter, de rassembler tous les arguments qu'ils fournissent pour leur défense, et de les recouper pour déterminer s'ils constituent un tableau cohérent.

Du fait justement des reproches qui leur sont adressés, ces officiers ont écrit des livres pour se défendre, donné des conférences, accordé des entretiens, ouvert des blogs ou des sites internet. En outre, il y a eu une Mission d'Information Parlementaire, et des enquêtes judiciaires, qui ont déclassifié des documents secret-défense. Donc contrairement aux opérations militaires habituelles, dans le cas du Rwanda n'importe quel Français a accès à une grande masse de documents d'origine militaire qui sont publics.

J'ai donc fait ce que peut faire tout Français qui veut comprendre quel a été le rôle des officiers de son pays. J'ai consulté les textes originaux qu'ils ont écrit eux-mêmes, et plus généralement les sources militaires, que ces officiers ne démentent pas. J'ai relevé plus d'un millier de citations, en les situant dans leur contexte, et je les ai assemblées pour répondre à une trentaine de questions sur les actions et les motivations de ces officiers.

## Billets : Qu'est-ce que ton livre apporte par rapport aux autres ?

De nombreux journalistes, rescapés, chercheurs, ou militants ont fourni depuis

vingt ans des témoignages et des documents qui accusent des officiers français. L'association Survie a dénoncé l'aide française aux extrémistes hutus dès le début, et même un an avant le génocide. Je me suis basé sur ces travaux existants, et en particulier sur l'énorme travail de référence de Jacques Morel<sup>1</sup>. J'en ai extrait spécifiquement les textes militaires, que j'ai complétés par d'autres sources que j'ai trouvées. Ce qui est nouveau, c'est surtout que ce que je cite est ce qui est étayé par les officiers eux-mêmes. Cela fait un livre court, qui permet aux non-spécialistes de se faire leur propre opinion.

Ce qui en ressort c'est que les textes des officiers, paradoxalement, confortent et précisent plusieurs reproches qui leurs sont adressés, par exemple sur leur inaction face aux massacres. On peut analyser comment ils ont laissé émettre les radios qui appelaient à la haine, et comment ils ont provoqué la fuite de membres du gouvernement génocidaire au lieu de les arrêter. Sur les accusations d'avoir livré des Tutsis rescapés aux tueurs, dans les collines de Biseseo, j'ai pu constater que ces officiers présentent de nombreuses justifications, dont chacune, prise séparément, serait acceptable, mais qui mises ensemble sont massivement contradictoires.

J'ai également trouvé des éléments qui pour moi étaient entièrement inattendus : sur la façon dont l'armée française incorpore dans sa doctrine la possibilité d'avoir recours à des mercenaires ; sur l'influence de l'armée dans la politique française, et en particulier le poids personnel du chef d'Etat-Major des armées, l'amiral Lanxade ; et enfin, sur l'hypothèse de ce que l'armée française

## À lire

aurait pu jouer un rôle dans l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais, hypothèse qui ne peut plus être écartée dédaigneusement et doit maintenant être considérée au même titre que les autres.

### Billets : Cela te permet-il de déterminer les responsabilités de ces officiers ?

Pour les déterminer, il faudrait une vraie enquête, si possible avec les moyens dont disposent les magistrats du "pôle génocide". Cependant, analyser les déclarations d'officiers permet d'établir un tableau cohérent et vraisemblable des responsabilités individuelles de tel ou tel, à commencer par l'amiral Lanxade. Celui-ci était très proche du président François Mitterrand, qu'on voit réaffirmer à plusieurs reprises l'engagement de la France aux côtés du pouvoir rwandais.

Ces officiers décrivent leur action, et celle de l'armée, comme efficace et professionnelle, au service de la France. Leurs explications révèlent qu'ils n'ont guère modifié leur stratégie du fait du génocide. Ils affirment avoir bien exécuté les ordres, comme ils le font d'habitude. Cependant, on constate qu'ils ont eux-mêmes fortement influencé les politiciens qui leur ont donné des ordres, y compris en filtrant et biaisant l'information donnée au gouvernement et aux médias.

On lit dans les déclarations des officiers que certains se sont personnellement impliqués aux côtés de l'armée rwandaise, malgré son rôle moteur dans le génocide. A l'inverse, plusieurs officiers prennent leur distance ; avant le génocide, le

général Jean Varret a même essayé de ramener l'intervention française dans des limites acceptables, mais il a été limogé. A cela s'ajoute l'adjudant-chef Prungnaud, qui dit avoir désobéi aux ordres: celui-ci ne fait pas partie des officiers supérieurs.

### Billets : Est-ce que cette étude est d'actualité ?

Tout à fait. Vingt ans après, on constate encore en République Démocratique du Congo les conséquences de ce que les génocidaires hutus ont pu s'enfuir et reconstituer leurs forces au Kivu. L'actualité est aussi judiciaire: outre les enquêtes suite aux plaintes contre l'armée française, il y a également le premier procès en France d'un Rwandais accusé de génocide. Il est d'ailleurs frappant de constater que, comme au Tribunal Pénal International, quand des officiers français témoignent, c'est parce que l'accusé fait appel à eux comme témoins de la défense. Des officiers continuent de glorifier publiquement leur action en 1994 au Rwanda.

Surtout, l'analyse de l'intervention au Rwanda met à jour les mécanismes de décision et d'action des opérations militaires extérieures françaises. Le poids de l'armée dans les décisions, le rôle spécifique joué par les forces spéciales pour des actions clandestines sous le contrôle personnel du chef d'État-Major des armées, le soutien à tout prix à des clans alliés fidèles à la France: ces mécanismes sont toujours en place actuellement. Que se passera-t-il si, pour

défendre à tout prix sa zone d'influence, la France soutient à nouveau un régime génocidaire?

1 - Jacques Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba - L'esprit frappeur, 2010, disponible en pdf sur internet.



François Graner, *Le sabre et la machette - Officiers français et génocide Tutsi*, éditions Tribord. À paraître le 21 mars 2014.

Vous pouvez commander ce livre auprès de [Survie](mailto:Survie) en écrivant à [logistique@survie.org](mailto:logistique@survie.org)

## Soutenez-nous : abonnez-vous !

### Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par [Survie](http://survie.org), 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25  
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, **Billets d'Afrique** décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit \_\_\_\_\_

#### Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de [Survie](http://survie.org)

• Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)

Bulletin fondé par François-Xavier Vershave  
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.  
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes  
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, G. Giraud  
Ont participé à ce numéro : Y. Thomas, M. Bazin, J. Morel, E. Marat, F. Graner, J. Poirson  
Illustrations : J. Beurk, Racouel  
Photos : M. Lopes sous licence Creative Commons  
Association [Survie](http://survie.org)  
107, Bd de Magenta  
F75010 Paris  
Tél. (+33) 1 44 61 03 25 - Fax (+33) 1 44 61 03 20  
<http://survie.org>  
Commission paritaire n° 0216G87632  
Dépôt légal : mars 2014 - ISSN 2115- 6336  
Imprimé par Imprimerie 3 A  
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincey-sous-Sénart

Contact de la rédaction :  
[billetsdafrique@survie.org](mailto:billetsdafrique@survie.org)